

## Bataille sur le droit d'amendement

*di Patrick Roger*

Le sujet promet d'agiter, à la rentrée, les travées de l'Assemblée nationale et du Sénat : en contrepartie des droits nouveaux qui lui sont accordés, le Parlement doit adopter de nouvelles méthodes de travail qui seront définies dans un projet de loi organique. Mais alors que le gouvernement entend lutter contre l'obstruction qui freine l'adoption de ses projets - il a fallu 12 jours de séance et 80 heures de débat pour faire adopter la loi sur l'audiovisuel public -, la gauche s'insurge contre la volonté de "bâillonner" l'opposition.

Le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, et celui du Sénat, Gérard Larcher, convergent sur le fait que la nouvelle procédure législative ne pourra entrer en vigueur à partir du 1er mars 2009, comme le prévoyait la révision constitutionnelle. " Ce sera au mieux en avril ", pronostique M. Accoyer. L'un comme l'autre préfèrent privilégier autant que possible le " consensus " et éviter de braquer l'opposition. " Le droit d'amendement est sacré, clame M. Larcher. Il ne faut pas que l'instauration d'un "crédit-temps" soit une manière détournée de le limiter. Nous y serons extrêmement attentifs. "

Le "crédit-temps" est la grande affaire de cette réforme. Avant l'examen de chaque texte, une durée totale des débats serait fixée et chaque groupe se verrait attribuer un " crédit " de temps d'intervention qu'il utiliserait à sa guise dans la discussion générale et la défense de ses amendements. Une fois ce temps épuisé, les amendements seraient appelés pour être mis au vote, mais ne pourraient plus être défendus. M. Accoyer n'est favorable à ce système que s'il s'accompagne de droits renforcés pour l'opposition. " Je pense qu'il faudra réécrire certaines parties du texte ", confie-t-il au Monde.

Alors que chacun, y compris dans l'opposition, s'accorde à reconnaître le besoin urgent de rénover la procédure législative, de la rendre plus efficace et plus compréhensible, le risque est grand de voir cette discussion s'enliser dans une stérile bataille de tranchées. " Ce texte est une opération de l'Elysée pour limiter les pouvoirs d'une opposition qui fait son travail et d'une majorité indocile ", s'insurge le député socialiste Arnaud Montebourg dans un entretien à Libération.